

Abus ? Emprise ?



POUR EN PARLER EN ÉGLISE

Cellule d'accueil et d'écoute des personnes victimes de violences et d'abus
06 85 07 30 96
ecoute.victimes@lille.catholique.fr



POUR FAIRE UN SIGNALEMENT

POUR DES MINEURS : Cellule départementale 03 59 73 80 16 - infopreoccupante@lenord.fr
POUR DES PERSONNES VULNÉRABLES (âgées ou adultes en situation de handicap) : 3977



EN CAS D'URGENCE

Police 17
Allo Enfance en danger 119 – allo119.gouv.fr

La non-dénonciation aux autorités judiciaires ou administratives de privations, mauvais traitements, agressions ou atteintes sexuelles commises sur des mineurs ou personnes vulnérables est punie par la loi (article 434-3 du Code Pénal).